

RÈGLEMENT SÉANCE COLLECTIVE **piste gonflable**

HORAIRES D'OUVERTURE :

Le jeudi

Planning spécifique

PUBLIC CONCERNÉ :

Enfant de 6 à 12 ans

DESCRIPTIF DE L'ACTIVITÉ :

Séance collective assurée par un animateur sportif

CAPACITÉ D'ACCUEIL :

6 personnes par créneau de 45 minutes

RÈGLES :

- ✓ Tout enfant voulant accéder à l'activité doit présenter un bracelet valide
→ PASSAGE A L'ACCUEIL
- ✓ Accès à l'animation uniquement sur inscription via le site dédié
- ✓ Tenue de sport obligatoire et nus pieds
- ✓ Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte qui reste en dehors de la zone d'activité
- ✓ Toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité données par l'encadrant se verra refuser l'accès à l'activité